



Catherine et Jean-Pierre GOTTI
5-7 Rue du crêt 01260 HOTONNES
Tél : 04 79 87 74 16
Email : gite.tantine@gmail.com
Site : www.gite-tantine.com

CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est établi en deux exemplaires

Madame, Monsieur,.....

Adresse du locataire :.....
.....

Téléphone :.....

Email :.....

Semaine du séjour : du..... au.....

Montant du séjour :€

Acompte versé pour la réservation:.....€

Prestations obligatoires additionnelles (non inclus dans le tarif de la location) :

Taxe de séjour (0,55 €/jour/pers) :.....€

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants (-13 ans) :.....

Caution : 150 €

Prestations optionnelles (non inclus dans le tarif de la location) :

Location de draps (housse de couette + drap housse + taie) à 12 € / lit :..... OUI / NON

Location de linge de toilette (5 draps de bain + 5 serviettes de toilette) à 12 € :..... OUI / NON

Montant total :.....€

Montant à régler à l'arrivée du locataire :.....€

État des lieux :

À l'arrivée	Au départ

Conditions générales de location :

Les conditions générales de location seront appliquées, sauf conditions particulières mentionnées sur le présent contrat.

Il concerne la location d'un gîte meublé pour vacances, situé dans une maison particulière au 5 de la rue du crêt 01260 HOTONNES - France. Le gîte est non-fumeur et n'accepte pas les animaux domestiques.

La location court du samedi 16h (arrivée) au samedi suivant à 10h (départ), sauf accord préalable.

Le linge de maison (draps, taies d'oreillers, housses de couette, serviettes de toilette) n'est pas inclus dans le montant de la location. Vous pouvez soit apporter votre linge ou le louer au propriétaire (tarifs précisés ci-dessus).

La taxe de séjour perçue par la commune sera payée par le locataire selon le tarif en vigueur.

À l'arrivée du locataire, un chèque de caution de 150 Euros sera demandé par le propriétaire, et restitué au départ après l'état des lieux.

Article 1 - Conclusion du contrat:

La réservation sera définitive après réception du contrat daté et signé par le locataire et d'un chèque de réservation d'un montant de 150 Euros.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales - sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 2 - Annulation par le locataire:

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire au moins 15 jours avant la date de séjour par téléphone ou par email.

Les sommes versées restent acquises au propriétaire, toutefois, elles peuvent être restituées sous réserve que le gîte soit reloué pour la même période.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 3 - Annulation par le propriétaire:

En cas d'annulation de la location par le propriétaire, celui-ci remboursera au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale aux sommes versées.

Article 4 - Arrivée/Départ:

La location court du samedi 16h au samedi suivant à 10h, sauf accord préalable, auquel cas les conditions seront stipulées sur le présent contrat.

Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié et les sommes versées restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son gîte.

Article 5 - Etat des lieux et inventaire:

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront effectués au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire et porteront la signature des deux parties. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée et au départ du locataire devra être constaté lors de l'état des lieux. Le nettoyage complet du gîte devra être effectué par le locataire avant son départ. Le propriétaire s'assurera de la parfaite propreté des lieux pour le locataire suivant.

Article 6 - Paiement :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 150 Euros. Le solde devra être réglé à l'arrivée du locataire.

Article 7 - Dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 150 Euros est demandé par le propriétaire. Il est versé au plus tard au moment de l'entrée dans les lieux. Ce dépôt est restitué, après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Si le montant du dépôt de garantie est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 8 - Durée du séjour:

Le locataire signataire du présent Contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 9 - Utilisation des lieux :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux: Logement de vacances.

Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Article 10 - Capacité :

Le présent contrat est établi pour la capacité maximum du gîte fixée à 5 personnes. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - Particularités :

Le gîte est non-fumeur et n'accepte pas les animaux domestiques. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 - Taxe de séjour :

La taxe de séjour perçue par la commune sera payée par le locataire selon le tarif en vigueur (0,22 €/jour/pers). Le tarif s'applique pour toute personne âgée de plus de 13 ans.

Article 13 - Eau et Electricité

La fourniture de l'eau et de l'électricité sont incluses dans le prix de la location dans la limite d'une utilisation "normale" des équipements mis à disposition.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales présentées ci-dessus:

Date:.....

Signature du locataire:

Date:.....

Signature du propriétaire: